

Le Burundi ratifie le protocole sur la Politique étrangère commune à la CEA

PANA, 25 août 2011 Bujumbura, Burundi - Le Parlement burundais a adopté, mercredi, le projet de loi portant ratification du protocole sur la coordination de la Politique Étrangère commune aux cinq Etats membres de la Communauté est-africaine (CEA) de libre Échange, apprend-on de source officielle à Bujumbura. Le 12^{ème} sommet des chefs d'États membres de la CEA avait recommandé la ratification du projet de loi avant la fin du mois de juin dernier et seul le Burundi ne s'était pas encore acquitté de ce devoir.

Pour la ministre chargée des affaires de la CEA, Mme Hafsa Mossi, maintenant que les choses sont rentrées dans l'ordre, tous les cinq Etats membres de la CEA vont s'efforcer de parler d'une seule voix dans la défense de leurs intérêts au niveau international. La communauté a été créée en 1967 par le Kenya, la Tanzanie et l'Uganda, puis dissoute en 1977, suite à des divergences politiques internes, et reconstituée en 2001, sous l'impulsion des mêmes pays fondateurs. Le Rwanda et le Burundi ont été admis en 2007 au bloc fort aujourd'hui de quelque 133 millions d'habitants. Le Produit intérieur brut (PIB) de 70 milliards de dollars.